

Réf: Dossier N° 115423

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « TOUR DE GARDE SECURITE » en abrégé « TGS »

Siège social Abidjan, Koumassi, Abidjan-Koumassi Remblais
non loin du rond point de la gare, Lot 684, Ilot 53

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 29/09/2022, et enregistrés au CEPICI le 13/10/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « TOUR DE GARDE SECURITE » en
abrégé « TGS »

Objet : La Société a pour objet, en Côte d'Ivoire et dans tout le pays :

- La prestation de service
 - Gardiennage-sécurité privée, assistance, intervention, tracking, garde rapprochée, garde armé, brigade Cynophile, système d'alarme, détecteur de métaux, contrôle d'accès, radio VHF, import-export de matériel de sécurité, formation des agents de sécurité privée, prestation de services divers
 - Installation d'équipements de surveillance (sécurité électronique)

Et pour la réalisation de l'objet social :
l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles ;

l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux ;

la prise en location gérance de tous fonds de commerce ;

la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée ;

et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 10,000,000 F CFA divisé en (1000.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 1000 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Koumassi, Abidjan-Koumassi Remblais non loin du rond point de la gare, Lot 684, Ilot 53

Dirigeant(s) : M KACOU VIGUIE INNOCENT (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B12-05942 du 24/10/2022 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°56084/GTCA/RC/2022 du 24/10/2022

